

Published on *Lab Périurbain* (<http://periurbain.cget.gouv.fr>)

[Accueil](#) > Accompagnement à la mobilité



acteur-62-5

Personne référente:

Couly François

Adresse Email:

defi.mobilite@orange.fr

Téléphone du référent:

0321123281

document_ressource:

 [projet defi.docx](#)

Domaine(s) d'action du projet:

Mobilités, services au public et outils numériques
Emploi, développement économique et modes de travail

partenaires:

Associations
Collectivités

aides publiques:

oui

labels:

non

Le projet est-il multi-sites ?:

non

Les finalités du projet et ses grands objectifs. Les besoins auxquels il répond:

Les problèmes de mobilité peuvent concerner jusqu'à 20% des Français en âge de travailler, soit 7 millions de personnes, en particulier dans le cadre de leur recherche d'emploi. La mobilité est un facteur clé d'insertion et d'accès à l'emploi. Les enquêtes 2013 du Laboratoire de la Mobilité Inclusive confirment que la mobilité est un facteur déterminant dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle. Une personne en insertion sur deux a déjà refusé un travail ou une formation pour des problèmes de mobilité, 28% ont même abandonné un travail ou une formation en cours. Chez les employeurs, 41% ont rencontré des difficultés à trouver un poste et 59%, un candidat a refusé une embauche suite à des problèmes de mobilité. (Source : Laboratoire de la Mobilité inclusive) Être mobile suppose de disposer d'un véhicule mais aussi de disposer des compétences et des outils nécessaires à la mobilité. La mobilité fait donc aujourd'hui partie d'une étape dans le parcours d'insertion. C'est un frein qu'il faut lever pour permettre le retour à l'emploi. Ce frein peut être matériel ou immatériel. L'association DEFI Mobilité est un guichet unique qui permet de répondre aux différentes problématiques de mobilité.

Description du projet:

Pour faire face aux diverses problématiques, l'association propose des réponses matérielles (mise à disposition de véhicules, le covoiturage...), des réponses pédagogiques, d'information et de conseils (formations mobilité, accompagnement,...). Ces réponses peuvent être apportées de manière individuelle ou collective (atelier « connaître son territoire, savoir se déplacer, gérer son budget transport, atelier remise en route, mise à disposition de véhicule...). L'objectif est de favoriser l'accès des plus fragiles à une autonomie autonome. Il y a deux modes d'accès aux services : soit le participant nous contacte directement, soit le prescripteur détecte une problématique de mobilité et nous fait parvenir une fiche de prescription. Procédure: - détection d'un problème de mobilité - Orientation vers DEFI Mobilité par fiche de prescription - DEFI Mobilité reçoit la personne afin de réaliser un diagnostic mobilité qui va mettre en évidence les atouts et les freins à la mobilité - en accord avec le bénéficiaire, plusieurs étapes de parcours sont proposées afin de lever les freins à la mobilité En fonction de la problématique, DEFI Mobilité peut proposer plusieurs solutions: A. Présentation des dispositifs d'aide à la mobilité: en collectif; en partenariat avec le service transport de la Communauté d'Agglomération de Saint Omer, nous intervenons à la demande des prescripteurs pour présenter les différents dispositifs d'aide à la mobilité existant sur le territoire (Mouvéo, le Transport A la Demande, les services de DEFI Mobilité...) B. Conseil en mobilité: en individuel; nous accueillons les participants pour les conseillers selon leur problématique: itinéraires en transport en commun, démarches administratives liées au permis de conduire, entretien et réparation de véhicule... C Orientation Permis B: en individuel; Lutter contre les freins à la mobilité aussi bien psychologiques que cognitifs. Aujourd'hui, être titulaire du permis B peut être un critère d'embauche. Notamment sur des projets professionnels qui obligatoirement demandent « cette qualification »

(livreur, aide à domicile...). L'objectif est de permettre dans un premier temps de déterminer si la personne relève d'une auto-école classique ou sociale, de vérifier le projet professionnel et les motivations qui amènent la personne à vouloir passer le permis de conduire. Il s'agit également d'analyser la situation administrative du bénéficiaire vis-à-vis du permis de conduire, afin d'anticiper une éventuelle inscription à l'examen. Ce peut être utile notamment en cas d'inscription précédente sans obtention du permis, d'annulation et de suspension. Nous proposons à la personne de passer le test SJT afin de déterminer de quelle auto-école elle relève. Nous lui faisons passer un entretien individuel pour confirmer sa motivation et s'il doit être orienté ou non à cette formation.

D. Atelier savoir se déplacer: en collectif : L'objectif est de lever les freins à la mobilité aussi bien psychologiques que cognitifs. Cet atelier se décline en 3 modules, ils seront proposés au participant selon leur diagnostic et des problématiques rencontrées : savoir gérer son budget de déplacement professionnel. L'objectif est de réduire et d'adapter son mode de déplacement, de déterminer une zone de recherche d'emploi raisonnable)). savoir se déplacer : Connaitre son territoire et le réseau de transport en commun. Savoir lire un plan. Savoir utiliser et trouver les informations (horaires, arrêt...), déterminer un itinéraire, déterminer au plus juste sa zone de recherche d'emploi. mise en pratique de l'utilisation des transports collectifs. L'objectif est de ne plus avoir d'a priori, de peur pour utiliser les transports en commun, ce qui permettra d'élargir la zone d'activité. Plusieurs modules peuvent être proposés à chaque personne suivant la ou les problématique(s) recensée(s) dans le diagnostic. Les thématiques abordées lors de ces modules peuvent être combinées en un seul, en fonction des besoins identifiés par le diagnostic et de la demande des prescripteurs.

E. Atelier remise en route: en individuel ou en collectif : La mobilité est un enjeu crucial pour réaliser son projet professionnel. Aujourd'hui l'association DEFI Mobilité est l'un de ces dispositifs existant sur le Pays de Saint Omer qui met à disposition des véhicules 2 et 4 roues aux demandeurs d'emploi. Il n'est cependant pas toujours évident psychologiquement et physiquement de s'approprier la conduite d'une mobylette ou d'un scooter. L'association propose donc, pour lever ce frein à l'emploi, un atelier mobilité « remise en route » qui consiste en une formation théorique puis en une mise en pratique de la conduite de 2 roues. Cela permettra aux personnes concernées d'élargir leur zone de recherche d'emploi et de lever ce frein à l'emploi. Cet atelier est notamment dans le but de favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes.

F. La mise à disposition de véhicule: DEFI Mobilité peut mettre à disposition un véhicule dans le cadre d'un déplacement professionnel (Stage, emploi, formation, entretien d'embauche). Cela favorise d'égalité des chances puisque la mise à disposition permet aux plus démunis d'accéder à l'emploi. La demande de prêt de véhicule doit être effectuée par l'intermédiaire d'un prescripteur. La liste des prescripteurs potentiels n'est pas limitative ; néanmoins Pôle Emploi, la Mission Locale, les organismes de formation, les associations intermédiaires, mais également les collectivités locales sont les bénéficiaires indirects des services proposés par DEFI MOBILITE et par conséquent orienter leurs publics vers l'association. DEFI Mobilité peut également recevoir la demande directement de la part du bénéficiaire. Avant la mise à disposition du véhicule, nous vérifions qu'il n'y ait pas de solution alternative (transport en commun...). Nous vérifions sur le site internet de Bougéco.com. Suite à cette vérification, un entretien est réalisé avec le bénéficiaire afin de lui expliquer le fonctionnement de l'association. Pendant, la mise à disposition du véhicule, le participant bénéficie d'un accompagnement mobilité dans le but d'accéder à l'autonomie.

Les tarifs: Le vélo : 0.5 euros par jour
Le vélo à assistance électrique: 1.50€ par jour
Le deux-roues motorisé (scooter et mobylette) : 2.50 euros par jour*
La voiture : 6 euros par jour*
Pour ce faire, DEFI Mobilité dispose d'un parc de 30 deux roues motorisés, 8 voitures, 1 voiture électrique, 10 vélos, 5 vélos à assistance électrique. DEFI Mobilité prend en compte le développement durable en orientant vers les transports en commun s'ils correspondent à la demande, en mettant à disposition des véhicules électriques, en favorisant le covoiturage. Pour le bon déroulement de l'action, l'association doit développer avec les acteurs de l'insertion social et professionnel des partenariats afin de communiquer au plus large sur les services de l'association. Nous travaillons avec le Pôle Emploi (des ateliers mensuels sont programmés, c'est à dire que si le conseiller PE détecte une problématique de mobilité, elle propose au demandeur

d'emploi de participé à l'un de nos ateliers. L'objectif de lever ce frein à l'emploi et de contribuer à la reprise d'activité), Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de l'Audomarois), la mission locale (garantie jeune), les associations intermédiaires (Acte +, Solidarité Travail, BASE), les SIAE (Audo TRI, Récup'air, APRT, , les CCAS, CIAS, centre social de Saint Omer et Longuenesse, l'Ecole de la 2ème Chance, Eden 62, les agences d'intérim, Inserxo... L'auto-école Social SJT est un partenaire incontournable, il permet dans le cadre des services proposés d'orienter la personne en cas de financement de permis vers cette auto-école si la personne ne relève pas de l'auto-école classique.

Les éléments clefs du projet:

La mise en place de nouveaux services
